



## BANQUE

# Suisse : adoption de la loi « too big to fail »

L'affaire UBS n'aura pas changé la donne dans la dernière ligne droite. Vendredi, le Parlement suisse a voté définitivement la loi sur les banques dites « too big to fail ». Sans l'obligation un temps envisagée de séparer les activités bancaires en plusieurs entités pour permettre la faillite d'un établissement sans ébranler l'ensemble du système.

Cette loi, mise en chantier après le sauvetage d'UBS fin 2008 à la suite de la crise des « subprimes », vise à empêcher qu'un tel choc puisse se reproduire. Un groupe d'experts a travaillé en profondeur pour aboutir à ce texte de compromis.

Au total, la loi impose un renforcement drastique des fonds propres des géants suisses, au-delà des règles de Bâle III. Les banques d'importance systémique, dont la définition sera précisée par la Banque nationale suisse, devront, d'ici à 2018, porter leur ratio de fonds propres à 18 % du total des actifs pondérés des risques (contre 8 % actuellement). Ce ratio comportera 10 % de fonds propres durs, complétés par 8 % de CoCos, ces obligations qui peuvent être converties en action en cas de grave problème et qui sont considérées comme du capital hybride.

Les grandes banques doivent en outre répondre à des exigen-

ces renforcées en matière de liquidité et améliorer la répartition de leurs risques. Enfin, la loi impose aux plus grands établissements de prévoir un plan d'urgence qui doit permettre aux activités d'importance systémique d'être poursuivies au cas où la solvabilité d'un établissement serait menacée. Des ordonnances d'application devront encore préciser certains points de la loi.

### Un enjeu stratégique

Le souci bénéfique de fiscal de la profession bancaire, « il respecte un équilibre entre le renforcement de la stabilité du système financier et la préservation de la compétitivité de la place », souligne une porte-parole de l'Association suisse des banquiers.

Pourtant, le sujet n'est peut-être pas clos. La perte de 2,3 milliards de dollars subie par UBS à la suite des transactions litigieuses d'un trader à Londres a relancé le débat sur un cantonnement de la banque d'investissement décidément trop porteuse de risque. La préservation de la réputation et de la solidité de la place suisse est stratégique pour le pays, où le secteur bancaire a fourni en 2010 près de 7 % du PIB, avec un revenu global de 53,6 milliards de francs suisses. Le « private banking » représente près de la moitié de ces revenus.

CAROLINE LEDANTRE